

Les structures présentées ci-dessous figurent parmi les principaux acteurs de l'accompagnement des aidants. Certaines d'entre elles menant des actions spécifiques en fonction de l'âge, de la maladie ou du proche accompagné, nous vous invitons à identifier celle(s) correspondant à votre situation ou à celle de votre proche.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rattaché à votre commune ou à votre intercommunalité, il est dédié à l'accompagnement des familles en difficulté, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, afin de les informer et de les orienter vers les aides, actions et dispositifs locaux.

Pour trouver le CCAS le plus proche de chez vous, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)

Le CLIC est un centre d'accueil, de conseil et d'orientation des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs proches, destiné à faciliter l'accès aux droits.

En fonction des territoires les CLIC peuvent être nommés différemment, tels que les ESAPS (Accueil Seniors) en Alsace ou être rattachés à la Maison de l'Autonomie du Conseil Départemental.

[Trouver le CLIC le plus proche de chez vous](#) [1]

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Elle s'occupe d'accueillir et d'accompagner les personnes en situation de handicap, de moins de 60 ans, ainsi que leurs proches, pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

[Trouver la MDPH de votre département](#) [2]

Le Conseil Départemental

Les Conseils Départementaux ont différentes compétences sociales, dont celle de gérer le droit au répit pour les aidants prévu dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie et instauré par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

Les associations de patients et de leurs proches

Plusieurs associations militent depuis des années en faveur des personnes malades ou en situation de handicap et de leurs proches. Elles facilitent l'accès à l'information, orientent et conseillent et mettent souvent en oeuvre des actions à destination des proches aidants (ex. : [Alliance Maladies Rares](#) [3], [France Alzheimer](#) [4], [UNAFAM](#) [5], [France Parkinson](#) [6], [France AVC](#) [7], la [Ligue contre le Cancer](#) [8], l'[APF](#) [9], l'[AFSEP](#) [10], [UNAPEI](#) [11], etc.).

Les associations d'aide et de soins à domicile

Les associations d'aide et de soins à domicile peuvent intervenir au domicile des personnes malades, en situation de handicap ou de dépendance pour les accompagner dans les actes essentiels de la vie quotidienne ou pour assurer les soins requis par leur situation de santé. Dans ce cadre, elles peuvent vous orienter vers les interlocuteurs locaux en capacité de vous informer ou de vous accompagner dans votre rôle d'aidant.

[Trouver une association d'aide à domicile](#) [12]

Le service d'action sociale de votre caisse de retraite

Plusieurs dispositifs et actions sont mis en oeuvre par les caisses de retraite à destination des proches aidants. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour prendre connaissance des possibilités existantes.

[Connaitre votre caisse de retraite](#) [13]

Les groupe de protection sociale (caisses de retraite complémentaire)

Votre caisse de retraite complémentaire (voire celle de votre proche) peut proposer, après analyse de votre situation, une aide financière en cas de besoin. N'hésitez pas à contacter le service d'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire, que vous soyez actif-ve ou retraité-e.

[Trouver les coordonnées de votre caisse de retraite complémentaire](#) [14].

Les plateformes d'accompagnement et de répit

Destinées aux aidants accompagnant un proche âgé de plus de 60 ans, ces structures peuvent vous accompagner, vous orienter et vous soutenir dans votre rôle d'aidant.

[Trouver la plateforme d'accompagnement et de répit la plus proche de chez vous](#) [1]

Les médecins ou les professionnels de santé que vous rencontrez

Accompagner un proche au quotidien peut avoir un impact sur la santé. N'hésitez pas à faire part de votre situation aux professionnels de santé avec qui vous êtes en lien.

Vous recherchez les coordonnées d'une structure proche de chez vous ?

Vous pouvez consulter l'[annuaire Agevillage](#) [15]

Source URL: <https://www.aidants.fr/fiche-pratique-interlocuteurs-solliciter>

Liens

[1] <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire>

[2] http://www.mdpsh.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=101:liste-des-mdpsh&catid=50&Itemid=79

[3] <http://www.alliance-maladies-rares.org/>

[4] <http://www.francealzheimer.org/>

[5] <http://www.unafam.org/>

[6] <http://www.franceparkinson.fr/>

[7] <http://www.franceavc.com/>

[8] <https://www.ligue-cancer.net/>

[9] <http://www.apf.asso.fr/>

[10] <http://afsep.fr/>

[11] <http://www.unapei.org/>

[12] <http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne/annuaire-des-organismes-services-a-la-personne>

[13] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2504>

[14] <http://www.retraite-repartition.fr/dopli/>

[15] <http://annuaire.agevillage.com/>